

Le maire se sert de l'argent public des Nogentais..... pour faire sa pub... et leur raconter des histoires.

A l'approche des élections municipales (mars 2008), J.Martin, l'actuel maire, multiplie les brochures et lettres du maire payées sur fonds publics. Cette semaine, c'est une brochure « à l'italienne » de 48 pages qui est distribuée par les services de la ville pour vanter les décisions prises par la majorité du conseil municipal depuis 2001.

Depuis six mois, l'argent des Nogentais est utilisé, sans vergogne, par le maire pour assurer une campagne, sans précédent, de promotion et de propagande préélectorales :

- en décembre 2006, c'était une luxueuse brochure (quadrichromie, sur papier glacé) de 40 pages, consacrée à l'aménagement et l'urbanisme durables, qui était distribuée à 20.000 exemplaires,
- en mai 2007, c'est une lettre du maire de 24 pages (avec de très nombreuses photos couleur) qui est distribuée à 19.000 exemplaires,
- fin juin 2007, nous avons droit à 19.000 exemplaires d'une brochure de 48 pages (souvent avec les mêmes photos couleur que les précédentes) sur « Nogent 2001-2007. Durablement Nogent » !

Au total, depuis six mois, 112 pages ont été payées par les Nogentais pour faire la pub. du maire. Sachant que chaque page coûte environ 300 € aux malheureux contribuables Nogentais, on a ainsi une petite idée du gaspillage qui règne à la mairie de Nogent : 34.000 € !

Mais ce n'est pas tout : après avoir censuré à deux reprises la tribune libre de l'ALLIANCE POUR NOGENT { ce qui est illégal }, le maire empêche les listes d'opposition de s'exprimer dans les brochures municipales. Pourtant, depuis février 2002, la loi impose au maire de réserver un espace d'expression aux listes d'opposition dans chaque document d'information générale, édité et payé par la commune, qui traite des réalisations et de la gestion municipales. Il existe deux listes d'opposition au sein du conseil municipal : « L'Alliance pour Nogent » avec 7 élus et « Une alternative pour Nogent » avec 3 élus. **Depuis plusieurs années, ces élus demandent au maire d'appliquer la loi.** Il s'y refuse. Il ne devra donc pas s'étonner que ses refus répétés de respecter la loi républicaine et démocratique nous conduisent à saisir le

tribunal administratif de décisions aussi arbitraires qu'illégales. J.Martin ne nous laisse pas d'autre possibilité.

Et si ces brochures correspondaient à une information exacte et objective, il n'y aurait que demi-mal. Mais, c'est loin d'être le cas. A titre d'exemple, la brochure « Nogent 2001-2007 » raconte que le service anti-tags a été créé en 2002, c'est à dire après l'élection de J.Martin. C'est faux ! Ce service a été créé 4 ans auparavant, en 1998, lorsque j'étais maire de Nogent. C'est ainsi que le bulletin municipal de novembre 2000 y consacrait un article avec cette légende, sous une photo d'un agent du service anti-tags en action sous les arcades de la grande rue : « *En 1998, un service anti-tag a été créé par la ville pour lutter efficacement contre ce fléau* ». Il est scandaleux que le maire se serve de l'argent public pour raconter de telles sornettes !

Un autre exemple tiré de la lettre de mai 2007 sur les finances. Dans son éditorial, le maire raconte que « *nous venons, avec le Budget 2007, de sortir des difficultés* » ! Il n'y a que lui pour le croire. Certes les impôts locaux diminuent. Mais il n'y a pas de quoi être rassuré pour l'avenir quand on constate que les dépenses de gestion courante continuent d'augmenter inexorablement (environ + 11% : 33,8 M€ en 2007 contre 30,5 en 2006) cependant que les recettes de gestion courante - dont les impôts - diminuent de - 6% (36,1 M€ en 2007 contre 38,4 en 2006). Et le plus fort, c'est que, sur les 24 pages de cette lettre, vous ne trouvez aucune explication sur la manière dont J.Martin a pu, dans ces conditions, boucler le budget 2007. La réponse est simple mais il ne l'a pas donnée : comme il s'était constitué, en 2004, 2005 et 2006, une très confortable « cagnotte » en prélevant environ 4,5 M€ dans la poche des Nogentais, soi-disant pour payer un contentieux, et qu'aucun centime n'a encore été versé (il n'y a toujours pas de décision de justice !), le maire est allé puiser environ 1,6 M€ dans cette provision pour boucler le budget. Il ne l'a pas expliqué, se contentant de reproduire une lettre que le Préfet m'avait adressée le 17 avril dernier. Pourtant, le Préfet reconnaît qu'il s'agit d'une opération provisoire ! Autrement dit, et contrairement à ce que raconte J.Martin, l'équilibre du budget 2007 n'est pas assuré de manière pérenne : le maire a recouru à un EXPEDIENT TEMPORAIRE et, en l'absence d'une gestion sérieuse et rigoureuse, il faudra bien, un jour, rétablir la situation. Mais, cela J.Martin se garde bien de nous le dire.

NON, l'argent des Nogentais ne doit pas servir à un usage aussi dévoyé !